

ageas SA/NV

Société Anonyme

1000 Bruxelles – Rue du Marquis, 1

R.C. Bruxelles n° 577.615

T.V.A. : BE 0451.406.524

Registre des Personnes Morales : 0.451.406.524

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
du 15 Mai 2019

**PROCES-VERBAL**

La séance est ouverte à 14 heures 30.

|              |                             |
|--------------|-----------------------------|
| Président:   | Monsieur Jozef DE MEY       |
| Secrétaire:  | Madame Valérie VAN ZEVEREN  |
| Scrutateurs: | Monsieur Christian JAMMAERS |
|              | Monsieur Lucien BAVRE       |

Le Président rappelle que la présente assemblée se déroule en deux parties. L'Assemblée Générale Ordinaire se prononcera sur les points 2 à 4 de l'ordre du jour qui feront l'objet du présent PV, tandis que l'Assemblée Générale Extraordinaire délibérera sur les points 5 à 6, qui feront l'objet d'un PV dressé par le notaire, Maître Damien Hissette.

Le Président confirme que :

- Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 18 des statuts
- Pour pouvoir délibérer valablement sur les points 5 à 6 à l'ordre du jour, l'Assemblée doit réunir au moins la moitié du capital
- Tenant compte qu'une première Assemblée ayant le même ordre du jour, tenue le 18 avril 2019 n'a pu délibérer valablement, le quorum légal n'ayant pas été réuni, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quel que soit le nombre de titres représentés
- Pour être valablement prises, les résolutions sur les points 5 à 6 de l'ordre du jour doivent respectivement réunir une majorité de trois quarts des voix et de quatre cinquièmes des voix
- Les autres résolutions sont prises à la majorité simple
- Conformément à l'article 20 des statuts, chaque action donne droit à une (1) voix.

Le Président dépose sur le bureau :

1. Un exemplaire de la convocation adressée aux actionnaires nominatifs le 13 avril 2019, ainsi qu'aux administrateurs et au commissaire
2. Les numéros justificatifs du 15 avril 2019 du Moniteur Belge et du 13 avril 2019 des journaux L'Echo et De Tijd.

Il invite les scrutateurs à parapher ces documents.

Il déclare qu'il leur fera déposer dans quelques instants la liste de présence et qu'il leur demandera de signer et parapher également ce document.

Suivant la liste de présence, les actionnaires présents ou représentés, représentent 77.436.892 actions, soit 38,14 % sur un total de 203.022.199 actions existantes.

Le Président confirme que la présente Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur tous les objets à l'ordre du jour.

L'Assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion et de contrôle de ageas SA/NV ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.

Le Président et les administrateurs présents répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet des points à l'ordre du jour.

Le Président soumet alors à l'approbation de l'assemblée les propositions de résolution suivantes ;

## **2. Rapport Annuel et Comptes Annuels, Dividende et Décharge de Responsabilité**

### **2.1 Rapport annuel et Comptes annuels**

2.1.3 Discussion et proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2018 et affectation du résultat.

### **2.2 Dividende**

2.2.2 Proposition d'adopter un dividende brut relatif à l'exercice 2018 d'EUR 2,20 par action ageas SA/NV, payable à partir du 29 mai 2019. Le dividende sera financé par prélèvements sur les réserves disponibles et sur les réserves affectées au paiement du dividende pour l'exercice 2017 mais non distribuées en raison de l'incidence du rachat d'actions propres.

### **2.3 Décharge**

2.3.1 Proposition de donner décharge de responsabilité aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018.

2.3.2 Proposition de donner décharge de responsabilité au commissaire pour l'exercice 2018.

## **3. Rapport de rémunération**

Discussion et proposition d'approuver le rapport de rémunération.

## **4. Nominations et renouvellement de mandats**

### ***Conseil d'Administration***

#### **Nomination**

4.1 Proposition de nommer Mr. Emmanuel Van Grimbergen, en tant que membre exécutif du Conseil d'Administration de la société, pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2023.



## Renouvellement de mandats

- 4.2 Proposition de renommer Mr. Jozef De Mey, en tant que membre non exécutif indépendant<sup>1</sup> du Conseil d'Administration de la société, pour une période de deux ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2021.
- 4.3 Proposition de renommer Mr. Jan Zegering Hadders, en tant que membre non exécutif indépendant<sup>2</sup> du Conseil d'Administration de la société, pour une période de deux ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2021.
- 4.4 Proposition de renommer Mr. Lionel Perl, en tant que membre non exécutif indépendant<sup>3</sup> du Conseil d'Administration de la société, pour une période de deux ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2021.
- 4.5 Proposition de renommer Mr. Guy de Selliers de Moranville, en tant que membre non exécutif du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2023.
- 4.6 Proposition de renommer Mr. Filip Coremans, en tant que membre exécutif du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2023.
- 4.7 Proposition de renommer Mr. Christophe Boizard, en tant que membre exécutif du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2023.

Le décompte des votes exprimés pour chacun des points de l'ordre du jour est repris en annexe.

Sont également annexés le texte des questions et considérations que les actionnaires ont demandé d'annexer au présent procès-verbal, ainsi que le texte des réponses données, si le contexte l'exige.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 15.

Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de la lecture du procès-verbal, lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.



Le Secrétaire

Les Scrutateurs

Le Président



<sup>1</sup> Selon la définition donnée à l'annexe 3 du la Charte de Governance d'entreprise d'Ageas et le nouveau Code de Governance d'entreprise qui sera publié prochainement.

<sup>2</sup> Selon la définition donnée à l'annexe 3 du la Charte de Governance d'entreprise d'Ageas et le nouveau Code de Governance d'entreprise qui sera publié prochainement.

<sup>3</sup> Selon la définition donnée à l'annexe 3 du la Charte de Governance d'entreprise d'Ageas et le nouveau Code de Governance d'entreprise qui sera publié prochainement.

| Ordre du<br>jour |                                                                             | Pourcentage d'actions représentées : | %            |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------|
|                  |                                                                             |                                      | Pour<br>en % |
| <b>2.</b>        | <b>Rapport annuel et Comptes, Dividende et décharge</b>                     |                                      |              |
| 2.1.3            | Comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2018                    |                                      | 99,99        |
| 2.2.2            | Dividende brut relatif à l'exercice 2018 de EUR 2,20 par action ageas SA/NV |                                      | 99,81        |
| 2.3.1            | Décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018       |                                      | 99,35        |
| 2.3.2            | Décharge au commissaire pour l'exercice 2018                                |                                      | 99,32        |
| <b>3.</b>        | <b>Rapport de rémunération</b>                                              |                                      |              |
|                  | Rapport de rémunération                                                     |                                      | 95,38        |
| <b>4.</b>        | <b>Nominations et renouvellement de mandats</b>                             |                                      |              |
| 4.1              | Nomination de Monsieur Emmanuel Van Grimbergen                              |                                      | 97,52        |
| 4.2              | Renouvellement mandat de Monsieur Jozef De Mey                              |                                      | 93,05        |
| 4.3              | Renouvellement mandat de Monsieur Jan Zegering Hadders                      |                                      | 97,47        |
| 4.4              | Renouvellement mandat de Monsieur Lionel Perl                               |                                      | 97,53        |
| 4.5              | Renouvellement mandat de Monsieur Guy de Selliers de Moranville             |                                      | 84,36        |
| 4.6              | Renouvellement mandat de Monsieur Filip Coremans                            |                                      | 97,88        |
| 4.7              | Renouvellement mandat de Monsieur Christophe Boizard                        |                                      | 97,71        |